Charentay
ENTRE PLAINE ET COTEAUX

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARENTAY EN DATE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHARENTAY s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Evelyne JOMARD, Maire, après avoir été convoqué le huit octobre conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le huit octobre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice... : 15
Nombre de conseillers présents ..... : 12
Nombre de conseillers votants ..... : 15
Date d'affichage des délibérations ... : 08/10/2026

**Présents** : Évelyne JOMARD, Fabienne LAMOTTE, Catherine AUBERGER, Jean-Pierre BERTRAND, Antoine CHEVRIER, Martine VENET, Jean-Marc MONTALI, Christine TRUFFY, Arnaud CHAVRIER, Laëtitia COURTOIS, Arnaud BESANÇON, Manon LANÇON.
**Absents excusés** : Samuel JAFFRE, Françoise DESBATS, Julien JAMBON.
**Procurations** : Samuel JAFFRE a donné pouvoir à Jean-Pierre BERTRAND ; Françoise DESBATS a donné pouvoir à Christine TRUFFY ; Julien JAMBON a donné pouvoir à Arnaud CHAVRIER.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Marc MONTALI est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**L'ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Informations d'urbanisme.
- Délibérations à prendre :
  - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section A n° 326 ;
  - Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable SMIE Centre Beaujolais ;
  - Adoption du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
  - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de Charentay.
- Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux et des commissions C.C.S.B.
- Questions diverses.



**Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 qui est adopté à l'unanimité.

**Informations d'urbanisme**

Madame Catherine AUBERGER informe le Conseil municipal du dépôt de deux permis de construire, huit déclarations préalables et deux déclarations d'intention d'aliéner.

**DÉLIBÉRATION N° 37/2026 – Acquisition amiable de la parcelle A n° 326**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite acquérir un terrain appartenant à Monsieur Maurice VELUD, situé à proximité du cimetière communal. La parcelle cadastrée section A n° 326, d'une superficie de 595 m², fait l'objet d'un accord avec le propriétaire pour un prix de 89 250 €, soit 150 € le m².
Cette acquisition permettra à la commune de disposer d'une réserve foncière pour de futurs aménagements, sans affectation définitive à ce jour. L'achat sera réalisé devant notaire, les frais d'acte et frais annexes étant à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition amiable de la parcelle A n° 326 auprès de Monsieur Maurice VELUD au prix de 89 250 € ;
- **DÉCIDE** que les frais d'acte notarié et frais annexes seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 21 du budget communal 2026.

**DÉLIBÉRATION N° 38/2026 – RPQS eau potable 2025 – SMIE Centre Beaujolais**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2025, établi par le Syndicat Mixte des Eaux du Centre Beaujolais. Ce rapport rend compte de l'activité du service et présente notamment son fonctionnement, la qualité de l'eau et le prix du service.

**Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal PREND ACTE de sa présentation.**

Charentay
ENTRE PLAINE ET COTEAUX

**DÉLIBÉRATION N° 39/2026 – Adoption du RPQS assainissement collectif 2025**

Madame le Maire rappelle que l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. La commune de Charentay exerçant cette compétence, elle établit elle-même ce rapport.
Madame le Maire présente le rapport pour l'exercice 2025, qui comprend les données techniques et financières du service ainsi que les indicateurs réglementaires destinés à l'information des usagers.

**Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025;
- **DÉCIDE** de transmettre la délibération aux services préfectoraux;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr;
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**DÉLIBÉRATION N° 40/2026 – Subvention exceptionnelle aux Amis de Charentay**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'association Les Amis de Charentay a dû faire face à une dépense imprévue pour l'achat d'une titreuse. Afin de participer au financement de cet achat, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €, correspondant à une prise en charge partielle de cette dépense.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Les Amis de Charentay ;
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

**Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux et des commissions C.C.S.B.**

**CCSB – Commission Sport/Piscine**
Lors de la commission du 29 septembre 2026, l'historique et l'avancement du projet de centre aquatique ont été présentés. Le nouvel équipement, implanté sur le site de la piscine actuelle, comprendra cinq bassins intérieurs et différents espaces de loisirs et de services. La fermeture de la piscine actuelle est prévue le 1er février 2027 et l'ouverture du nouveau centre en mai ou juin 2029. Pendant les travaux, l'apprentissage de la natation pour les écoles du territoire doit être organisé au centre aquatique de Mâcon.

**CCSB – Commission Culture**
La commission du 30 septembre 2026 a fait le point sur les Micro-Folies itinérantes, qui ont accueilli près de 650 visiteurs lors des Journées européennes du patrimoine, ainsi que sur le projet d'Éducation Artistique et Culturelle et une demande de subvention LEADER pour les écoles de musique. Deux représentations sont programmées à Fleurie et à Saint-Georges-de-Reneins. Une visite du Singuliers a permis d'échanger sur l'accueil des usagers. Un Contrat Territoire Lecture doit être présenté en commission consultative des Maires.

**Inauguration du PDIPR**
Le 5 octobre 2026, l'inauguration du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) s'est tenue au Col de Crie.

**CCSB – Commission Agriculture**
La commission s'est réunie le 30 septembre 2026 à Chiroubles, avec une visite de l'Épi, épicerie coopérative et participative comptant 34 familles adhérentes. Les projets de la CCSB ont été présentés : Projet Alimentaire Territorial, lutte contre le gaspillage alimentaire, circuits courts et soutien aux producteurs locaux. Un point a également été fait sur la Grange Charton, l'installation et la transmission des exploitations agricoles ainsi que la sylviculture.

**Assainissement**
La commune a rencontré la CCSB au sujet des conventions de passage et de servitude signées par certains propriétaires. Un courrier cosigné par la commune et la CCSB sera adressé aux propriétaires concernés afin de finaliser le dossier.

**Questions diverses**

**Assemblées générales des associations scolaires – 9 octobre 2026**

Cantine scolaire : le fonctionnement est satisfaisant, malgré une baisse de fréquentation liée à la diminution des effectifs scolaires. Entre 80 et 90 enfants déjeunent quotidiennement à la cantine. La démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuit avec la CCSB. Le prix du repas est passé de 5 € à 5,10 € à la rentrée de septembre 2026 ; la cotisation annuelle est de 11 € par famille. Cinq agents municipaux interviennent dans le service.

Garderie : depuis septembre 2026, la facturation s'effectue à la demi-heure. Les réservations utilisent le même système informatisé que la cantine. Les horaires sont de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Sou des écoles : un nouveau bureau a été constitué. Un voyage de deux jours est envisagé pour les élèves de la grande section au CM2. Un loto de Pâques et un spectacle pour la fête des écoles sont également prévus.

Charentay
ENTRE PLAINE ET COTEAUX

**Assemblée générale de la société de chasse**

L'association, qui regroupe environ quinze chasseurs, se dit satisfaite de son fonctionnement. Son bilan financier est affecté par l'impossibilité d'organiser une séance de tir aux pigeons et par le doublement du coût de l'assurance. Elle recherche un local disposant d'un point d'eau et électricité.

**Marathon du Beaujolais**

Le départ de la course, organisée par AG2R, est prévu à Fleurie à 8 h 30, en trois vagues. Vingt signaleurs seront mobilisés sur la commune. Les gendarmes seront présents au carrefour du Nicolas de 10 h à 12 h 30. Une réunion des signaleurs est prévue le 21 octobre 2026. Une course pour les enfants du CP au CM2 est également organisée, avec un départ devant le Château de la Brasse vers 11 h. Un goûter sera prévu au Parc Claude Vincent à l'arrivée et l'école sera sollicitée pour diffuser l'information aux parents.

**Pôle tertiaire**

Un point est fait sur la préparation de l'Info Charentay. Le repas des anciens aura lieu le Dimanche 4 avril 2027 à la salle des fêtes.

**Pôle technique**

La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) est en cours de priorisation de travaux. La remise en état du pont de la Sancillonette est envisagée. Le devis relatif à la création d'un puits de lumière dans un bureau à l'étage du bâtiment Damiron a été validé. La commune étudie également un projet de pigeonniers contraceptifs et prendra contact avec les communes voisines afin de connaître leur intérêt pour une éventuelle démarche commune.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h
Fait à Charentay,
Le 13 octobre 2026

Le Maire,
Evelyne JOMARD

Le secrétaire de séance
Jean-Marc MONTALI